



Brumath, le 25 janvier 2022

## Réunion du Conseil Municipal

---

**Lundi 31 janvier 2022 à 20 H**  
**Salle La Fibule**

### L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2021
3. Fixation des taux d'imposition 2022
4. Approbation du budget primitif 2022 budget principal
5. Subventions aux associations sportives au titre de l'année 2022
6. Forêt – Approbation du plan de coupe et travaux forestiers 2022
7. Autorisation d'urbanisme pour la construction d'une clôture ceinturant le site du plan d'eau
8. Autorisation d'urbanisme pour la démolition de l'immeuble 5 rue des Tuiles
9. Dénomination des parkings situés aux abords de la gare de Brumath
10. Compte-rendu des décisions du Maire
11. Motion pour le maintien des deux jours fériés du droit local alsacien-mosellan
12. Divers et communications

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et afin de respecter les règles sanitaires qui s'imposent dans le contexte actuel, cette séance se tiendra dans la salle de la Fibule, en présence des fonctionnaires indispensables à la tenue de la séance et de la Presse.

La séance est ouverte au public dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Il est à noter que le port du masque sera requis durant toute la séance.

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum est fixé au tiers de l'effectif du Conseil Municipal, apprécié sur les seuls membres présents et chaque conseiller municipal pourra disposer de deux pouvoirs.

**Le Maire**

**Etienne WOLF**